

Dossier de Presse

30 janvier 2014

Signature du CPOM Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
entre l'ARS des Pays-de-Loire et HandiCap'Anjou
et FUSION avec l'ADIMC



Adapter l'organisation et le fonctionnement des établissements et
services médico-sociaux aux parcours des personnes handicapées

Sommaire

1 - Communiqué de presse.

2 - Objet de la fusion.

3 - Trois projets issus du CPOM.

4 - Qu'est-ce qu'un CPOM ?

5 - En bref : *HandiCap'Anjou*.

- Personnes présentes.

6- Discours de Mr REITER, Président de HandiCap'Anjou.



Communiqué de presse

20 janvier 2014

Fusion officielle de deux associations du handicap sur Angers **- Développer des dispositifs adaptés aux besoins -**

Le **30 janvier 2014**, **HandiCap'Anjou** entérine sa fusion avec l'**ADIMC**, lors d'une cérémonie officielle en présence de l'ARS et du Conseil Général 49.

A cette occasion, Mr François GRIMONPREZ, Directeur de l'Efficiace et de l'Offre à l'ARS Pays de Loire, validera par sa signature, le nouveau CPOM (*contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens*) qui permettra à HandiCap'Anjou de continuer son développement. Mr BECHU, Président du Conseil Général sera présent. Le CG 49 devient nouveau partenaire de HandiCap'Anjou.

Trois premiers projets vont concrètement se mettre en place :

- **L'externalisation d'une classe de l'IEM de la Guiberdière** (enfants déficients moteurs avec troubles associés). Ils intégreront une classe d'une école de Trélazé (l'école de proximité pressentie est l'école Dufour).
- **La création d'un dispositif IME/SESSAD** pour enfants autistes, associant des prestations institutionnelles et ambulatoires, favorisant les passages entre le milieu ordinaire (école, structures petite enfance) et spécialisé.
- **Construction d'un FAM** (Foyer d'Accueil Médicalisé) de 30 places pour adultes déficients moteurs avec troubles associés, sur la commune de Cantenay Epinard.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, HandiCap'Anjou regroupe sous sa nouvelle identité, deux associations angevines (AAPEI et ADIMC). Cette fusion répond aux attentes du secteur et permet d'offrir sur le territoire, des dispositifs plus larges, repensés, actualisés et personnalisés en terme d'accueil et de prise en charge. La personne est au cœur du projet, l'accompagnement ou le soin sont proposés dans un esprit de coordination des prestations. L'association se déploie désormais sur le secteur enfance et le secteur adulte, dans le champ de la Déficience Motrice et du Polyhandicap ou celui de la Prévention, la Déficience Intellectuelle et les Troubles Envahissants du Développement, dont l'autisme.

CONTACT PRESSE : Béatrice THIETRY

siege.social@handicap-anjou.fr - 02.41.43.93.65
siège - 114 r de la Chalouère - BP 3114 49017 Angers cedex 2

Objet de la fusion

Deux associations

HandiCap'Anjou et **ADIMC**, fortes de leur expérience et de leurs valeurs communes souhaitent par ce rapprochement **créer une nouvelle dynamique de représentation**, de propositions et de gestion des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap. Par ce rayonnement il s'agit de faire entendre la voix des usagers et de leurs familles dans les politiques départementales et régionales. La nature même d'association familiale permet, en développant son champ d'intervention, le renforcement du mouvement parental. Elle associe les préoccupations et les revendications de parents d'enfants, porteurs de handicap différents, à des âges différents, couvrant ainsi le parcours d'une vie (tant du côté de l'enfant, ou de l'adulte, que des parents). Ainsi, sortir de l'éparpillement, pour affirmer la vigueur du mouvement parental, entre dans la stratégie de l'association HandiCap'Anjou.

Des objectifs

HandiCap'Anjou ambitionne un **rayonnement régional** sur les questions du handicap moteur, du polyhandicap, du handicap intellectuel et des troubles envahissants du développement, quel que soit l'âge des personnes en situation de handicap. Trois pôles aujourd'hui, regroupent 16 établissements et services. Dans ce sens, **développer dans la même association un dispositif coordonné** de prestations, de services et d'établissements complémentaires **permet un ajustement aux besoins**, une mutualisation des moyens et des compétences, un formidable **creuset pour la créativité** et les réponses aux appels à projets.

La finalité de l'Association HandiCap'Anjou et son développement restent d'agir en faveur des personnes porteuses de handicap, en lien avec les autres acteurs institutionnels, politiques et associatifs présents sur le champ du handicap.

Trois projets issus du CPOM

LE DISPOSITIF AUTISME

Permettre à l'enfant autiste d'intégrer l'école, la crèche... (le milieu ordinaire) tout en bénéficiant de l'appui d'un établissement spécialisé.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Le Dispositif pour enfants autistes accueille des enfants justifiant d'un accompagnement médico-social associant, selon les besoins de l'enfant et la nature du Projet Personnalisé d'Accompagnement contractualisé avec la famille, des **prestations de type institutionnel et/ou de type ambulatoire**, selon une graduation d'accompagnements propres à chaque situation :

Le Dispositif développe les prestations nécessaires à la mise en œuvre du projet de l'enfant, prioritairement :

- Dans les locaux de l'IME La Chalouère, autour du plateau technique de l'établissement, spécifiquement conçu pour l'accueil d'enfants autistes : espaces d'accueil, plateau thérapeutique, classe, ...).
- Dans les lieux de vie de l'enfant : domicile parental et lieux d'intégration sociale et scolaire (crèches, écoles..).

PROFIL DES ENFANTS ACCUEILLIS

Les enfants accueillis présentent des troubles avérés du spectre autistique : diagnostic posé par les services du réseau angevin de diagnostic (CAMSP, CMPP, Services de pédiatrie ou de pédopsychiatrie, PMI, ... ou CRA associé à une équipe hospitalière experte).

CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique), PMI (Protection Maternelle et Infantile); CRA (Centre Régional Autisme).

LES MOYENS et LES PROCEDURES

Le Dispositif pour enfants autistes met en synergie les moyens matériels et humains de HandiCap'Anjou, l'actuel IME La Chalouère et ceux issus du redéploiement du service SESO en SESSAD pour enfants autistes :

- **IME La Chalouère** : 15 places pour enfants autistes de 3 à 14 ans
- **SESSAD autisme** : 12 places pour enfants de 0 à 20 ans. Dans un premier temps, l'accueil se limitera aux très jeunes enfants, en tout cas avant 14 ans : l'accompagnement ambulatoire d'adolescents étant envisagé dans un second temps.

Les enfants accueillis sont orientés vers le Dispositif sur notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la Maison Départementale de l'Autonomie, avec précision "**Dispositif Enfants Autistes de HandiCap'Anjou**".

Le rayonnement géographique du Dispositif pour enfants autistes reste le même que celui de l'IME La Chalouère à savoir le territoire angevin (excluant donc les territoires segréens, baugeois, saumurois et choletais).

LES METHODES ET APPROCHES DE L'AUTISME

L'approche multimodale de la communication MAKATON sera privilégiée. (*MAKATON : Technique de communication alliant le langage, les signes "pictogrammes" et la parole.*)

Les méthodes éducatives mises en œuvre répondront aux besoins particuliers de chacun, en s'inspirant des différentes méthodes recommandées par la HAS (*Haute Autorité de Santé*) et l'ANESM (*Agence Nationale d'Évaluation du Secteur Social et Médico Social,*) issues notamment des théories psycho-dynamiques, d'échanges et de développement, mais aussi développementales (en référence aux programmes TEACCH*) ou comportementales (en référence aux interventions de type ABA*).

* *TEACCH : Treatment and Education of Autistic and related communication handicapped Children.*
ABA : Analyse Appliquée du Comportement.

ORGANISATION DU SERVICE

Les différents temps de prise en charge sont proposés par l'équipe pluridisciplinaire, en concertation avec la famille, dans le cadre d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement, qui fait l'objet d'un avenant au Contrat de Séjour, cosigné par la famille et la direction du Dispositif. L'accueil de l'enfant est conçu de manière souple et adaptée à la particularité de chacun.

A l'entrée dans le Dispositif, chaque enfant bénéficie d'une évaluation systématisée qui servira de base à la réflexion de l'équipe pluridisciplinaire, en vue de l'élaboration de son Projet Personnalisé d'Accompagnement, en étroite association avec les demandes formulées par sa famille et plus généralement son environnement social ou scolaire. En fonction des éléments ayant servi à l'orientation de l'enfant vers le Dispositif, des conclusions de l'évaluation initiale et de la co-construction (famille/équipe) du projet de l'enfant, son parcours dans le Dispositif sera défini et réajusté autant que de besoin selon l'évolution de l'enfant.

FORMATION DES PROFESSIONNELS

Un programme de formations spécifiques prévu au CPOM (55 000 € sur trois ans) est proposé.

Actualisation des connaissances théoriques, en lien avec l'évolution de la recherche sur l'autisme.

Formation aux méthodes d'accompagnements innovantes de type interventions personnalisées globales et coordonnées, développementales et comportementales.

Démarrage du Dispositif : Septembre 2014. Formations des professionnels programmées de 2014 à 2016.

L'externalisation d'une classe de l'IEM Guiberdière à l'Ecole DUFOUR de Trélazé

L'objectif principal de ce projet est de répondre aux demandes de nombreuses familles pour que leur enfant intègre une scolarisation adaptée dans le cadre du droit commun, sans occulter les besoins réels d'accompagnement et de soins de l'enfant porteur d'un handicap moteur avec troubles associés dans le cadre général d'une éducation spécialisée.

Ce projet profitera à douze enfants de l'IEM qui bénéficient déjà de temps de scolarisation au sein de l'IEM et d'une pédagogie adaptée autour des apprentissages fondamentaux que sont la lecture, l'écriture et la numération.

Ce projet est en réflexion depuis le 1 trimestre 2013, entre l'Association, l'Inspection Académique et la Mairie de Trélazé. Avec l'aval des trois partenaires, le projet sera effectif à la rentrée de septembre 2014.

Un groupe de travail associant :

- Mme CADOU, adjointe de direction et des professionnels de l'IEM.
- Mme GAUTHIER, enseignante Education Nationale mise à disposition à l'IEM "Unité d'Enseignement".
- Mr TROINARD, directeur de l'Ecole DUFOUR.
- Mr RABILLER, inspecteur de l'Education Nationale.

Ce groupe se réunit tout au long de cette année scolaire pour inscrire cette classe dans le dispositif scolaire de proximité, imaginer son opérationnalité en prenant en compte les différents aspects techniques et qualitatifs de ce projet.

Les moyens "pédagogiques" de l'IEM se déplacent dans un environnement social de proximité, traditionnel, ce qui complétera les projets déjà en place (Participation à la Chorale de secteur, implication à la Ludothèque et à la Bibliothèque de Trélazé) et favorisera l'implication de l'IEM sur le territoire et sa participation au tissu social de proximité dans l'intérêt des jeunes accompagnés.

La construction d'un foyer médicalisé de 30 places pour adultes à Cantenay Epinard

En accord avec le Conseil Général de Maine et Loire et l'ARS (Agence Régionale de Santé) des Pays de Loire, HandiCap'Anjou travaille au projet de construction d'un nouvel établissement pour adultes handicapés. Un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 30 places, accueillera des adultes porteurs d'un handicap moteur grave ou d'un polyhandicap.

Ainsi, l'association a fait l'acquisition d'un terrain à Cantenay-Epinard, les financeurs ont validé ce choix avec comme intérêts :

- une commune, située dans la première couronne de l'agglomération angevine, propose les atouts de la campagne et les commodités de la ville.
- une commune à proximité de tous les services : du CHU, des Capucins, de la maison de l'autonomie (MDA), de la station de tramway avec parking, des complexes cinémas et du Théâtre Le Quai, des centres commerciaux, du centre ville d'Angers, du complexe Aquavita.
- une commune desservie par le bus et l'ALH (déplacement en véhicule adapté sur demande au prix d'un ticket de bus).
- des structures médicales de droit commun à proximité (médecin, infirmier, kiné,...).
- le dynamisme de la vie associative, un cadre de vie agréable et un projet d'accessibilité.

Depuis le 24 mai 2013, HandiCap'Anjou est propriétaire du terrain situé près de la Chapelle à Cantenay-Epinard. Ce terrain accueillera l'établissement pour adultes. Les délais des études administratives et financières, soumis à l'approbation du Conseil Général et de l'ARS, puis de la construction, laissent entrevoir une ouverture au mieux sous deux ans.

Le projet privilégiera un plain-pied et une architecture s'intégrant dans le paysage de Cantenay-Epinard, afin de ne pas dénaturer le site verdoyant existant et de proposer un lieu de vie agréable, ouvert et serein pour les résidents. L'établissement proposera des logements individuels adaptés et personnalisés, pour des résidents dépendants ayant un handicap moteur et des troubles associés.

L'objectif sera, bien sûr, d'intégrer la structure au village, en favorisant le lien social et la citoyenneté. Par cette démarche, il y aura toujours un gain pour la personne qu'elle soit porteuse de handicap ou valide.

Enfin, le terrain ayant une superficie importante, HandiCap'Anjou garde une réserve foncière en vue de futurs autres projets, toujours dans le secteur médico-social.

Qu'est-ce qu'un CPOM ?

Le CPOM 2014-2018 fait suite à celui signé pour 2008/2013.

Le contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens se veut un outil de gestion moderne, solidaire et efficace.

Quatre atouts essentiels du CPOM

1. Une meilleure contractualisation entre pouvoirs publics et gestionnaires. le CPOM permet à chaque acteur de se projeter dans l'avenir, d'inaugurer un nouveau mode de gouvernance et de sceller un contrat de confiance basé sur la qualité.

2. Un pouvoir renouvelé pour les administrateurs. Définir des objectifs stratégiques, fixer des orientations politiques : voilà l'essence même de la fonction d'administrateur. Le CPOM, est un outil permettant d'opérer des choix stratégiques, Il permet aux militants associatifs et aux administrateurs de retrouver leur vocation première : celle de donner du sens à l'action sociale.

3. Une modernisation des règles budgétaires dans le sens d'une plus grande autonomie de l'association. Permettre à la direction générale et aux directeurs un exercice de leur véritable métier de gestionnaire dans le sens d'une plus grande autonomie : tel est l'un des enjeux du CPOM. (Gérer leur budget sur une période de 5 ans - Allouer librement les moyens sur les structures qu'ils gèrent - Définir et mettre en œuvre des objectifs managériaux sur le moyen terme).

4 Une réorientation des missions des pouvoirs publics. Aux administrateurs de décider des orientations, aux gestionnaires de gérer, aux pouvoirs publics d'évaluer ! En clarifiant les missions de chacun, le CPOM permet d'inaugurer une nouvelle gouvernance. En leur permettant d'être dégagés d'un certain nombre de contraintes liées à l'annualité budgétaire, les ARS et les Conseils Généraux pourront mieux se concentrer sur leur cœur de métier : le pilotage des objectifs sociaux et médico-sociaux, le contrôle d'efficacité et l'évaluation des pratiques.

source Ministère des affaires sociales et de la santé (www.social-gouv)

"En bref" HandiCap'Anjou

HandiCap'Anjou gère 16 établissements et services ouverts :

- aux enfants présentant une déficience intellectuelle, des troubles envahissants du développement en particulier l'autisme.

- aux enfants et adultes déficients moteurs ou polyhandicapés.

HandiCap'Anjou répond à l'attente de plus de 460 usagers et leurs familles et emploie 360 salariés. L'Association leur propose son soutien, elle les représente et défend leurs intérêts.

Les établissements et services se regroupent sous trois pôles :

- pôle ENFANTS - Déficience Motrice et Polyhandicap.

- pôle ENFANTS - Prévention, Déficience Intellectuelle et Troubles envahissants du Développement.

- pôle ADULTES - Déficience Motrice et Polyhandicap.

Personnes présentes,

Mr François GRIMONPREZ, Directeur de l'Efficacité et de l'Offre à l'ARS des Pays-de-Loire,

Mr Christophe BECHU, Président du Conseil Général 49,

Mme Laurence BROWAEYS, Déléguée territoriale à l'ARS des Pays-de-Loire,

Mme Marie NORMAND, Inspectrice et Chargée de Projet à l'ARS des Pays-de-Loire,

Mr Philippe REITER, Président de HandiCap'Anjou,

Mr Jean-Robert BOURREL, ancien Président de l'ADIMC et Président d'Honneur de HandiCap'Anjou,

Mr Olivier FARIBEAULT, Directeur Général de HandiCap'Anjou,

Mr Tony CORNILLEAU, Directeur du Pôle Enfants Déficience Motrice et Polyhandicap

Mr Michel FORGEAU, Directeur du Pôle Enfants Prévention, Déficience Intellectuelle et Troubles envahissants du Développement

Mr Pascal RUTTEN, Directeur du Pôle Adultes Déficience Motrice et Polyhandicap

Les administrateurs de HandiCap'Anjou et les adjoints de direction.

Discours de Mr Philippe REITER, Président de HandiCap'Anjou

Monsieur le directeur de l'ARS en charge de l'efficience et de l'offre,
Monsieur le président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs,
Chers administrateurs et amis,

Nous avons le plaisir de recevoir ce soir les représentants de l'État et de notre Département afin d'entériner, d'une part, la signature du second Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS et d'autre part notre nouveau partenariat avec le Conseil Général.

Ce moment est également l'occasion d'entériner la fusion de l'ADIMC avec HandiCap'Anjou.

Je laisse à mon ami, Jean-Robert BOURREL, Président de l'ADIMC, le soin d'évoquer cette fusion.

Enfin, à l'issue de nos discours protocolaires, j'aurai le plaisir d'officialiser la nomination de Jean-Robert BOURREL comme Président d'Honneur de notre association.

Nous allons donc signer officiellement notre CPOM, M. Grimonprez.

Je tiens à souligner ici, la qualité du travail accompli avec vos services, tout particulièrement avec Mesdames Normand et Serveau, dans un contexte de réel partenariat.

Nos échanges, pour construire ensemble ce CPOM ont été riches, fructueux et pertinents. Nos propositions, en lien avec les orientations nationales, régionales et départementales, ont été largement prises en compte.

Cette négociation, débutée en avril, s'est conclue en décembre et nous a permis de remettre les choses à plat et de nous approprier les éléments du pôle adulte, chose nouvelle pour nous qui avions un fonctionnement exclusif sur le secteur enfants.

La déclinaison de notre CPOM se fait sous la forme de 28 fiches actions, qu'il serait trop long ici d'énumérer, mais qui reprennent le projet stratégique des ESMS élaboré par notre association.

Je tiens à remercier publiquement le travail de la Direction Générale, des Directeurs de pôle et de leurs adjoints, ainsi que nos services financiers sur cette étude.

Un CPOM se projette sur 5 ans et comporte donc des objectifs : J'en retiendrai trois qui me semblent emblématiques de ce qu'est l'esprit et l'éthique d'HandiCap'Anjou :

L'externalisation de la classe de l'IEM La Guiberdière, qui constitue une ouverture supplémentaire vers les dispositifs de droit commun, correspondant à la demande de nombreuses familles, tout en répondant à l'accompagnement médico-social et aux soins nécessaires à ces enfants. Ce projet, bien engagé avec les partenaires que sont la ville de Trélazé et l'Éducation Nationale sera effectif à la rentrée de septembre 2014.

Le dispositif IME-SESSAD pour enfants autistes. Ce dispositif, proposé par notre association, dans le cadre du redéploiement du SESO, service expérimental, nous permet de proposer aux familles de jeunes enfants, voire de très jeunes enfants une réponse adaptée à chaque situation. Dans l'esprit, et dans la forme, ce sera le dispositif qui s'adaptera au Projet Personnalisé du jeune, toujours en accord avec les attentes des familles. En fonction de chaque situation, des prestations institutionnelles, sur le site de la Chalouère et sous forme ambulatoire, dans la famille, à l'école ou en halte-garderie contribueront à accompagner chaque enfant.

Le plateau technique de l'IME La Chalouère, les moyens matériels et humains, spécifiques à l'accompagnement des jeunes autistes permettront la mise en œuvre du projet du jeune.

En lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé, de l'Agence Nationale d'Évaluation de notre secteur, les méthodes éducatives mises en œuvre répondront aux besoins particuliers de chacun, en s'inspirant des différentes méthodes, qu'elles soient issues notamment des théories psycho-dynamiques, d'échanges mais aussi développementales (en référence aux programmes TEACCH) ou comportementales (en référence aux interventions de type ABA). L'approche multimodale de la communication MAKATON sera privilégiée.

Ce dispositif s'intègre dans la dynamique du plan Autisme 3. L'agence Régionale de Santé s'implique fortement dans ce projet en nous octroyant le financement d'un plan de formation sur plusieurs années pour les professionnels du dispositif.

La construction d'un Foyer d'Accueil Médicalisé de 30 places, pour adultes porteurs d'un handicap moteur grave ou de polyhandicap, sur la commune de Cantenay Épinard.

Nos deux partenaires, l'ARS et le Conseil Général, ont validé le principe de ce projet. Les premières études sont en cours, le choix de Maine et Loire Habitat, qui possède le savoir faire dans ce type de construction nous est apparu assez évident.

Compte tenu des délais administratifs et financiers d'une part et des délais de construction d'autre part, ce projet verra le jour dans deux ans environ. Il répond aux besoins identifiés d'accueil sur notre département, en particulier sur l'agglomération angevine. Si ce projet d'un nouveau Foyer d'Accueil Médicalisé s'inscrit dans notre CPOM, notre partenaire principal est le Conseil Général qui a confirmé sa volonté de création de ce foyer, malgré le moratoire suspendant les créations de nouvelles structures. Cette volonté affichée du Conseil Général pour soutenir l'action de l'ADIMC en son temps, se poursuit aujourd'hui avec HandiCap'Anjou, nous en sommes très heureux et très fiers. Nous souhaitons porter ce projet avec vos services, M. le Président, dans un esprit d'échange et de partages des valeurs qui nous animent dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Voilà pour ces trois axes à court et moyen terme.

Il est un autre projet que nous souhaitons porter dans les années à venir : la création d'un quatrième pôle au sein de notre association, afin de pouvoir apporter une réponse complète à la fois sur le champ du handicap moteur et du polyhandicap, mais également sur le champ de la déficience intellectuelle. Ce quatrième pôle serait un pôle adulte autour de la déficience intellectuelle et de l'autisme. Dans la continuité de nos compétences, il pourra se construire soit avec un partenaire local existant, soit par une réponse à un ou des appels à projets sur des structures d'hébergement.

Le CPOM est un outil de gestion efficace et efficient pour ses deux signataires. Il permet au gestionnaire et au financeur une vision à 5 ans sécurisée sur le budget. Il simplifie les négociations budgétaires, délègue les arbitrages de répartition à l'association, en particulier au Siège, le dialogue de gestion annuel permettant aux agents de l'Etat de se concentrer sur la dimension qualitative du contrat et d'avoir une vision précise de son évolution.

Enfin, en lien avec le Projet Régional de santé sur lequel il s'appuie, il vous permet, M. Grimonprez, de mettre localement en musique la politique de l'ARS.

Je me tourne vers vous, M. BECHU, pour vous solliciter...

En tant que nouveaux partenaires, nous avons commencé, avec vos services, un travail de collaboration et le début d'un partenariat que je ne peux qu'envisager efficace, fructueux et pertinent, bien sûr toujours au service des personnes en situation de handicap.

L'expérience que notre association a du CPOM avec l'ARS depuis plus de 5 ans maintenant, m'incite à vous susurrer à l'oreille un mode de fonctionnement similaire à celui que nous connaissons aujourd'hui.

Un partenariat gagnant-gagnant, dans un fonctionnement de confiance réciproque et partagée, vous permettant de vous dégager des contraintes lourdes et chronophages d'annualité budgétaire, au profit du pilotage des objectifs sociaux et médico-sociaux, du contrôle de l'efficacité, oh combien présente aujourd'hui et de l'évaluation des pratiques.

Nos échanges récents nous conduisent à penser que les équipes du Conseil Général ne sont pas indifférentes à travailler sur cette hypothèse.

HandiCap' Anjou est à votre disposition pour envisager la mise en œuvre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, comprenant une réelle délégation de gestion. Nous serons heureux de co-construire avec vos équipes cette nouvelle dynamique qui ne peut qu'améliorer le service rendu aux usagers.

Nous partageons également et ce depuis toujours, les objectifs, mais souvent nous butons sur les moyens.

Nous sommes bien conscients des efforts effectués par le Conseil Général pour l'accompagnement des personnes adultes en situation de handicap. Je voudrais attirer votre attention sur la lourdeur du handicap des personnes que nous accompagnons et sur la dépendance qu'elle génère. Leur fragilité, la prise en compte d'un rythme de vie différent, la problématique de la dépendance au quotidien, le besoin d'aide humaine pour tous les actes essentiels de la vie et donc l'encadrement nécessaire à leur bien être font que, en effet, nos budgets

sont au delà des indicateurs souvent présentés. En 2003 et en 2006, lorsque les foyers occupationnels de la Pinsonnerie et de la Fauvetterie ont été transformés en FAM, vos services ont doté ces établissements à la hauteur des besoins. Aujourd'hui le FAM de la Mésangerie ne dispose pas du même ratio d'encadrement de 0,92 ETP que vous aviez accordé dans le cadre du contrat pluri annuel d'objectifs signés en Décembre 2008 avec l'ADIMC. Du coup, il y a un traitement différent pour un public qui a les mêmes besoins que dans les deux autres FAM.

Nous sommes, comme vous le savez, très attachés, en tant qu'association de parents, directement impliqués dans la vie de nos enfants devenus adultes, à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Je profite donc de ce moment privilégié, pour vous faire part de notre souhait de voir ce déséquilibre corrigé.

La transition de nos FAM vers des structures de 30 places permettra de mutualiser des moyens, sur les postes médicaux et paramédicaux, ainsi que sur les postes de veilleurs de nuit. Mais il nous apparaît indispensable que l'accompagnement direct auprès des usagers puisse être à la hauteur de ce que nous en attendons tous. Je vous sais gré par avance de l'attention que vous porterez à cette démarche.

Pour conclure, je formule le vœu que toutes les personnes en situation de handicap puissent disposer d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins. Que ce soit dans le cadre du droit commun avec des aides matérielles et humaines leur permettant de vivre chez elles dans les meilleures conditions, ou dans un cadre institutionnel adapté, ouvert sur le monde, disposant des moyens matériels et humains nécessaires et suffisants. Ce n'est malheureusement pas encore le cas aujourd'hui. C'est un choix de société qui dépasse très largement le cadre départemental ou régional. C'est le rôle de nos associations, en particulier les associations de parents, de militer dans ce sens. C'est également notre devoir moral. Il me paraissait important de le rappeler aujourd'hui à nos deux partenaires.

Merci de votre attention.

Philippe REITER

Le 30 janvier 2014